



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3671

Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit situés dans l'enceinte du Palais de Bondy à Lyon 5e, au profit de la compagnie M.A – EI 05021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3671 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT SITUÉS DANS L'ENCEINTE DU PALAIS DE BONDY A LYON 5E, AU PROFIT DE LA COMPAGNIE M.A – EI 05021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Palais de Bondy, sis quai de Bondy à Lyon 5^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 05021, UG4, et de section cadastrale 69385 AC 56.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial du personnage de Guignol et de la promotion de la marionnette dans ses versions classiques comme dans ses écritures contemporaines, la Ville de Lyon a aménagé au sein de ce bâtiment un théâtre de marionnettes de 131 places dont l'entrée est située 2 rue Louis Carrand à Lyon 5^e.

La gestion et la programmation du Théâtre de Guignol a été assurée par la Compagnie des Zonzons (2000-2016). D'importants travaux de réhabilitation et de mises aux normes ont été engagés à partir de 2013. Durant cette période, la programmation a été délocalisée. A sa réouverture, la compagnie des Zonzons a décidé de ne pas poursuivre son activité au Théâtre. Dans un souci de continuité, la Ville a estimé que la compagnie M.A pouvait assurer la transition en proposant une programmation de théâtre de marionnettes de qualité.

Par la suite, la Ville a lancé un appel à projet à l'été 2017 pour la reprise du Théâtre dans l'objectif de renforcer la place de la marionnette et de Guignol dans la politique culturelle de la Ville. La volonté de la Ville de Lyon est de faire de ce lieu un espace d'expression artistique dédié à Guignol et à son patrimoine, ouvert aux arts de la marionnette en général. Le théâtre doit proposer une programmation dense en vacances scolaires, des propositions tout public et adultes sur l'ensemble de la saison. Le Théâtre a vocation à accueillir d'autres compagnies et à proposer un travail de médiation avec les partenaires sociaux du 5^e arrondissement.

La compagnie M.A a été retenue après études de tous les dossiers car elle proposait une programmation jeune public et adulte en s'attachant aux textes du répertoire et en proposant de nouvelles créations. Son projet intégrait la protection et la mise en valeur des ressources patrimoniales dont dispose le Théâtre et le Musée Gadagne. Dans son projet, la compagnie M.A assure un travail de médiation auprès de publics variés au sein du 5^e arrondissement notamment.

L'ensemble de ces éléments ajoutés un savoir-faire artistique et technique ainsi qu'une équipe solide assurent la Ville d'une bonne gestion du lieu et d'une mise en valeur de Guignol à Lyon.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce projet dans les meilleures conditions, il est nécessaire de proposer une convention de mise à disposition des locaux du Palais Bondy à titre gratuit pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, il est expressément convenu entre les parties que la facturation des fluides sera évolutive conformément aux dispositions ci-après :

- du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 : prise en charge des fluides par l’occupant à hauteur de 35 % dans la limite de 3 500 €annuels ;
- du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 : prise en charge des fluides par l’occupant à hauteur de 70 % dans la limite de 7 000 €annuels ;
- à compter du 1^{er} janvier 2020 : prise en charge des fluides par l’occupant à hauteur de 100 % dans la limite de 10 500 €annuels.

Pour mémoire, la valeur locative annuelle de la mise à disposition est de 35 040 euros.

Pour information, une convention d’objectifs entre la Ville et la compagnie M.A est proposée pour la même durée.

Vu ladite convention ;

Vu l’avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l’avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1- La convention d’objectifs susvisée, établie entre la Ville et la compagnie M.A est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

Loïc GRABER